

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 81 (1955)  
**Heft:** 16

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

**Abonnements:**

Suisse: 1 an, 24 francs  
Etranger: 28 francs  
Pour sociétaires:  
Suisse: 1 an, 20 francs  
Etranger: 25 francs  
Prix du numéro: Fr. 1.40  
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »  
N<sup>o</sup> II. 57 75, à Lausanne.

**Expédition**

Imprimerie « La Concorde »  
Terreaux 31 — Lausanne.

**Rédaction**

et éditions de la S. A. du  
Bulletin technique (tirés à  
part), Case Chauderon 475

**Administration générale**  
Ch. de Rosenegg 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; † E. Latelin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgruin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, D. ingénieur; Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration  
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président;  
M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

**Tarif des annonces**

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

**annonces Suisses S. A.**  
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26  
Lausanne et succursales

**SOMMAIRE :** Concours pour la construction d'un collège à Ecublens (Vaud). — Sous-stations de transformation à ossature tubulaire, par JEAN-CL. PIGUET, ingénieur E.P.U.L. — Union internationale des architectes: Assemblée et 4<sup>e</sup> Congrès de l'Union, La Haye 1955. — DIVERS. — LES CONGRÈS. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — INFORMATIONS DIVERSES. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE.

## CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE A ÉCUBLENS (VAUD)

**Extrait du règlement**

En décembre 1954, la commune d'Ecublens (Vd) ouvrait un concours pour la construction d'un collège primaire et d'une salle de gymnastique.

Etaient admis à concourir les architectes suisses régulièrement domiciliés dans le canton avant le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et reconnus par le Conseil d'Etat<sup>1</sup>.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé de :

MM. A. Pilet, architecte S.I.A., président du jury; A. Jaquenoud, syndic d'Ecublens; G. Ducret, président de la Commission d'étude, Ecublens; Ch. Thévenaz, architecte D.P.L.G., S.I.A.; J. Tschumi, architecte S.I.A., professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne. — Suppléants: MM. P. Margot, diplômé de l'Ecole d'architecture de Lausanne, S.I.A.; M. Bonzon, municipal.

Les projets devaient être déposés pour le 14 avril 1955.

Une somme de 7500 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre trois ou quatre prix.

**Programme**

La commune d'Ecublens désirait obtenir un projet rationnel bien adapté au terrain, répondant aux exigences actuelles en matière de bâtiments scolaires. Les constructions envisagées comprenaient six classes de 36 élèves, bien orientées, une salle de gymnastique et d'autres locaux accessoires. Les concurrents devaient prévoir un agrandissement futur de quatre classes.

La Municipalité n'ayant pas l'intention d'utiliser tout le terrain à la construction du groupe scolaire, les concurrents devaient délimiter la zone qu'ils estimaient nécessaire d'affecter à ces constructions et à leurs abords.

Les concurrents pouvaient disposer librement les constructions à l'intérieur des limites du terrain, en prévoyant une bonne orientation des classes et de la salle de gymnastique et en tenant compte de la topographie du terrain et de la situation du quartier.

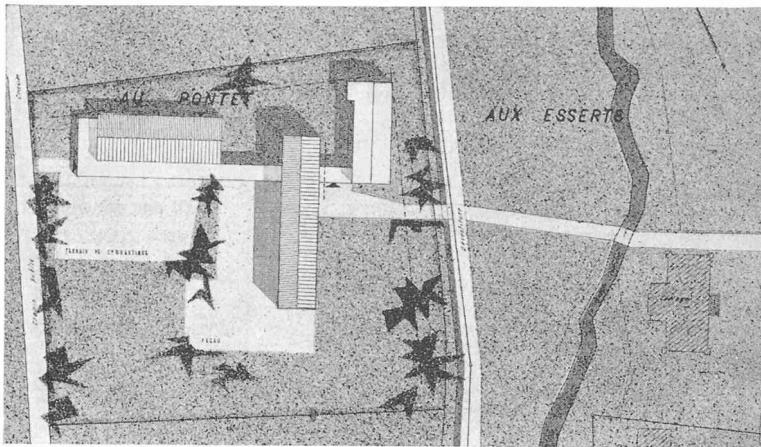
Les constructions devaient être conformes à la loi cantonale vaudoise sur la police des constructions du 5 février 1941 et au Règlement communal.

Il était recommandé de traiter les constructions avec sobriété et économie.

<sup>1</sup> N'étaient admis comme associés ou collaborateurs que les architectes remplissant les mêmes conditions; les associations étaient considérées comme une seule personnalité. Les employés d'un architecte ne faisant pas le concours pouvaient participer avec l'autorisation écrite de leurs employeurs.

## CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE A ÉCUBLENS (VAUD)

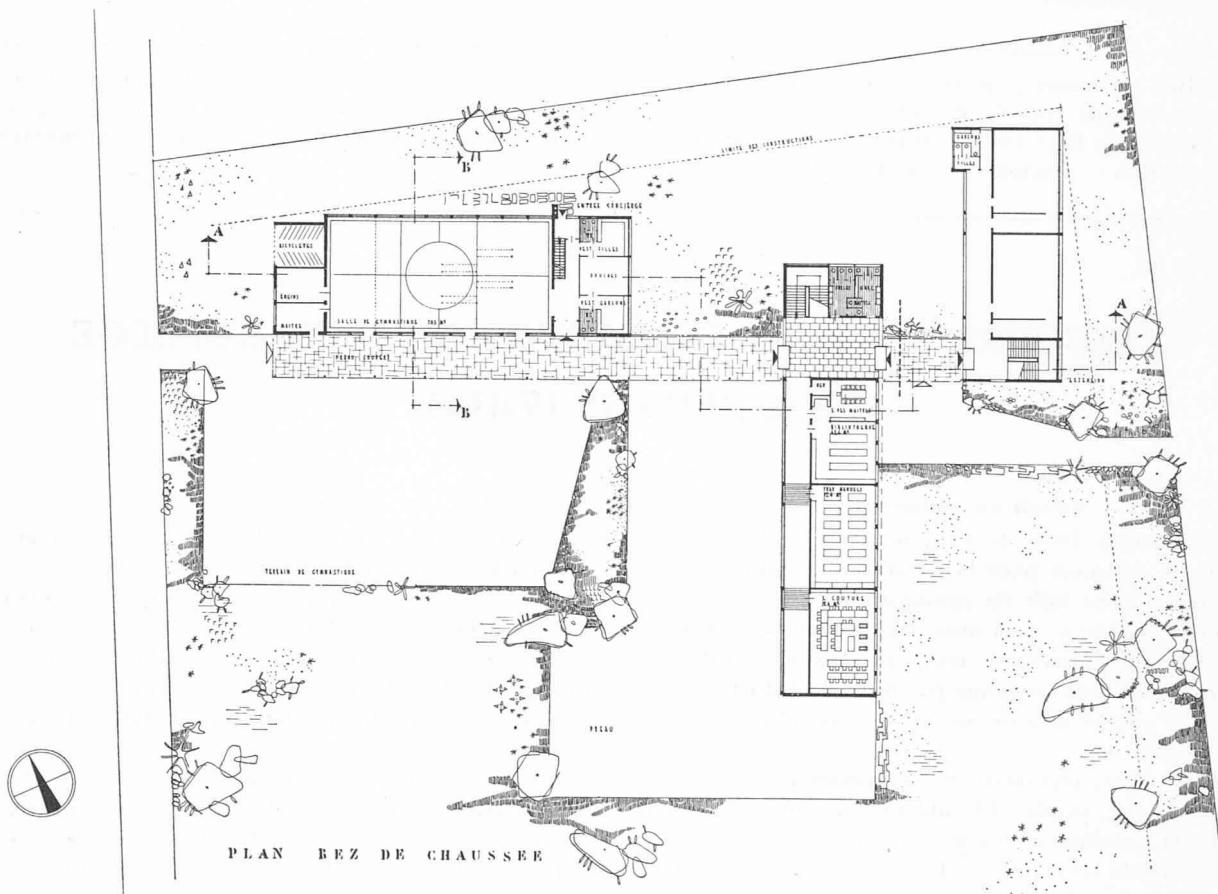
1<sup>er</sup> prix : projet « 27 137 », M. *Roger Adatte*, architecte, à Lausanne. — Collaborateur : M. *Jean Kropf*.



Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.

### Jugement du jury :

Bon projet prévoyant une heureuse distribution des divers corps de bâtiments. La proposition de l'agrandissement futur n'est pas judicieuse. La liaison entre l'ancien collège et la salle de gymnastique au travers du vestibule fermé du bâtiment des classes n'est pas satisfaisante. L'emplacement du préau partiellement à l'ombre du bâtiment de trois étages est défectueux. L'escalier principal gagnerait à être un peu plus développé. Bonne distribution de la place de jeux, du préau et du préau couvert. Salle de gymnastique trop ajourée. Bonne architecture, mais les façades pignons laissent à désirer au point de vue de leur tenue architecturale. Le deuxième étage ne figure pas en plan, mais on peut supposer qu'il est identique au premier étage. La protection contre la bise est assurée d'une manière satisfaisante.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.

## Extrait du rapport du jury

La Municipalité d'Ecublens a pris livraison de quarante envois remis dans les délais prescrits.

Après vérification des pièces produites et des cubes de construction, le jury s'est réuni pour la première fois le 27 avril 1955. Il ressort d'un premier examen individuel que deux projets prévoyant des toitures

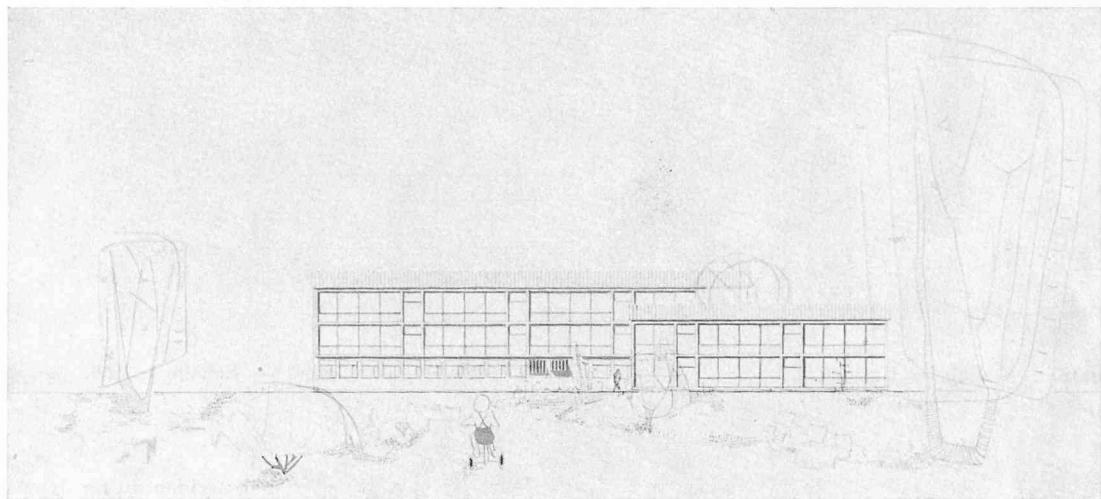
plates contraires au Règlement communal sont mis hors concours.

Le jury procède ensuite au premier tour d'élimination. Quatre projets, ne présentant pas les qualités requises, sont éliminés d'emblée.

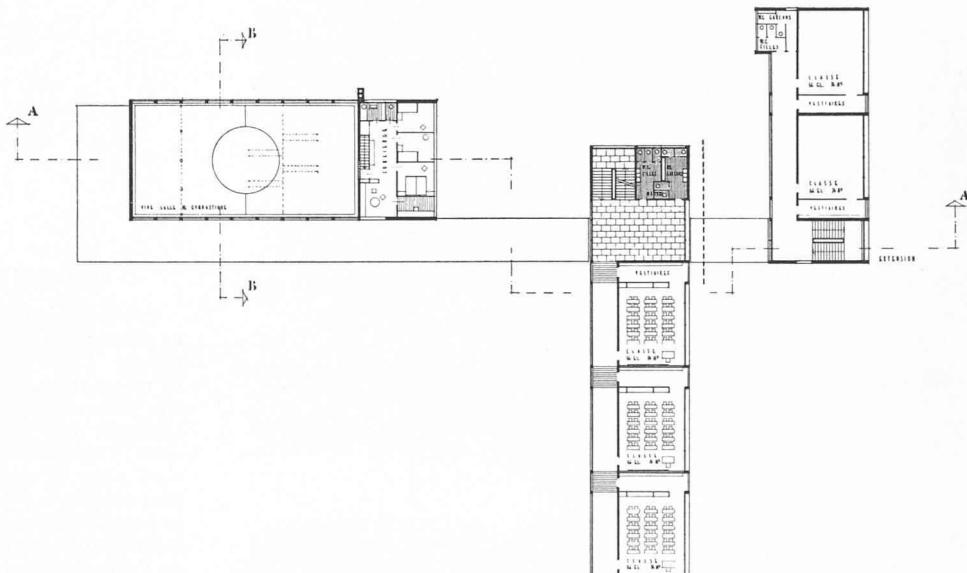
Lors d'un deuxième tour d'élimination, douze projets présentant, à côté de qualités notables, des

## CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE A ÉCUBLENS (VAUD)

1<sup>er</sup> prix : projet « 27 137 », M. *Roger Adatte*, architecte, à Lausanne. — Collaborateur : M. *Jean Kropf*.



Façade principale. — Echelle 1 : 800.



Plan des étages. — Echelle 1 : 800.

erreurs qui concernent tant l'implantation et l'orientation des bâtiments que les aménagements intérieurs sont écartés.

Au troisième tour, chaque projet est examiné en détail, le jury s'attachant à faire ressortir aussi bien leurs qualités que leurs défauts. Treize projets sont éliminés.

Au quatrième tour sont écartés trois projets dont le jury rédige une critique plus détaillée.

Il passe ensuite à l'examen des six projets restants et après avoir procédé en outre à un nouvel examen de tous les projets présentés, il maintient ses décisions.

Le jury reconnaît la bonne tenue générale du concours. Cependant, aucun des projets retenus ne peut être exécuté sans modifications.

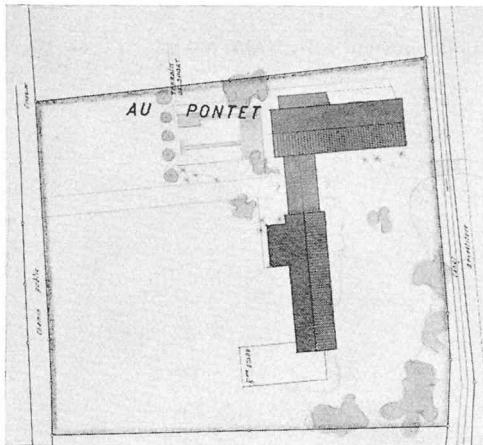
Les six projets retenus sont classés dans l'ordre suivant : Projet n° 11111 en 1<sup>er</sup> rang ; projet n° 79613 en 2<sup>e</sup> rang ; projet n° 27137 en 3<sup>e</sup> rang ; projet n° 59817 en 4<sup>e</sup> rang ; projet n° 31416 en 5<sup>e</sup> rang ; projet n° 10001 en 6<sup>e</sup> rang.

Le jury décide d'attribuer quatre prix et de répartir la somme de 7500 fr. mise à sa disposition comme suit : premier prix : 2300 fr. ; deuxième prix : 2100 fr. ; troisième prix : 1900 fr. ; quatrième prix : 1200 fr.

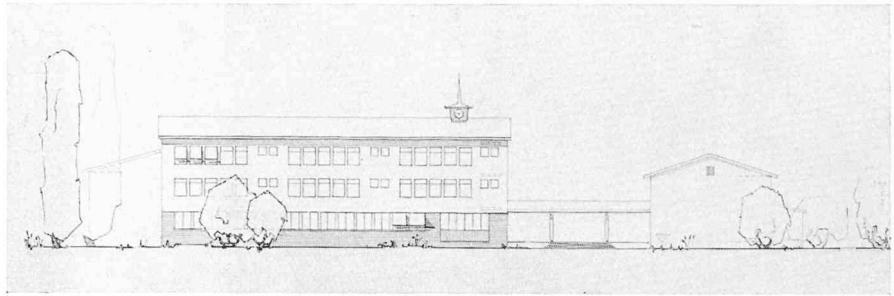
(Suite page 251)

**CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE  
A ÉCUBLENS (VAUD)**

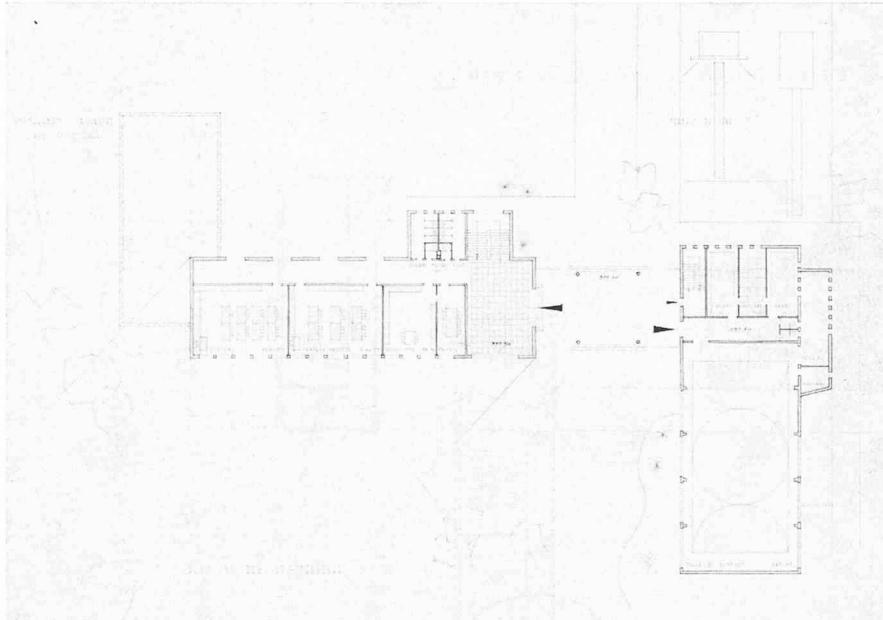
2<sup>e</sup> prix : projet « 59 817 », M. Ch. Légeret, architecte, à Vevey.



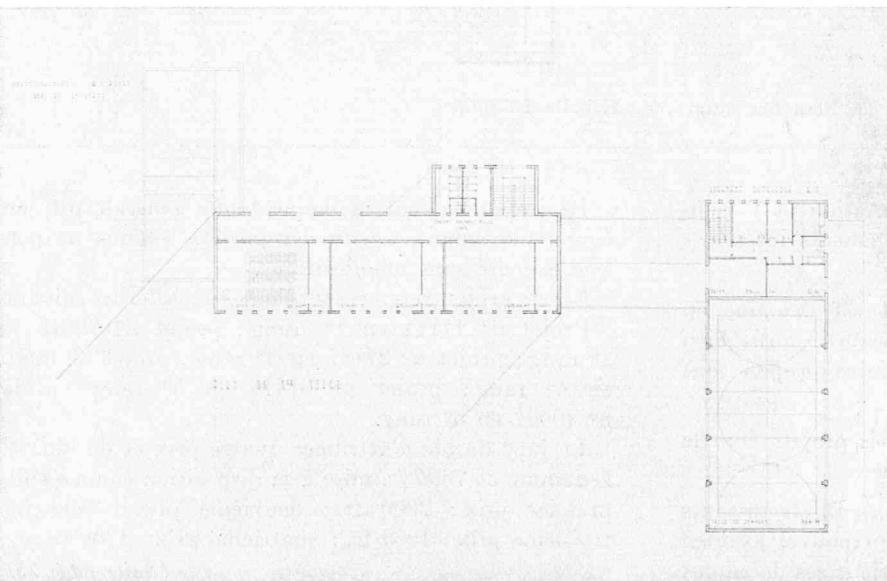
Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.



Façade principale. — Echelle 1 : 800.



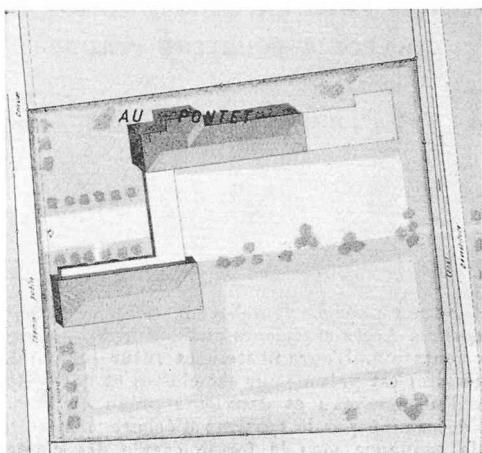
Plan du rez-de-chaussée.  
Echelle 1 : 800.



Plan des étages.  
Echelle 1 : 800.

**Jugement du jury :**

Implantation admissible. Bonne disposition des volumes sur le terrain. Accès satisfaisants. Bonne orientation. Place de jeux pas très bien affirmée. Il y a lieu de souligner une certaine indigence dans l'architecture générale et c'est pour la simplicité du parti proposé que ce projet a été retenu. Les agrandissements sont très peu satisfaisants, tant au point de vue de l'orientation que du raccordement avec le corps principal du groupe scolaire.



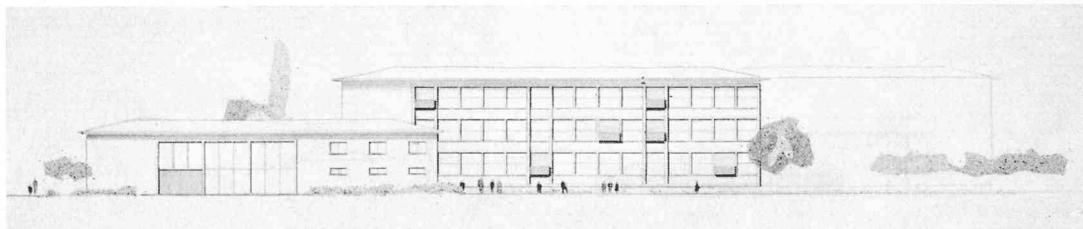
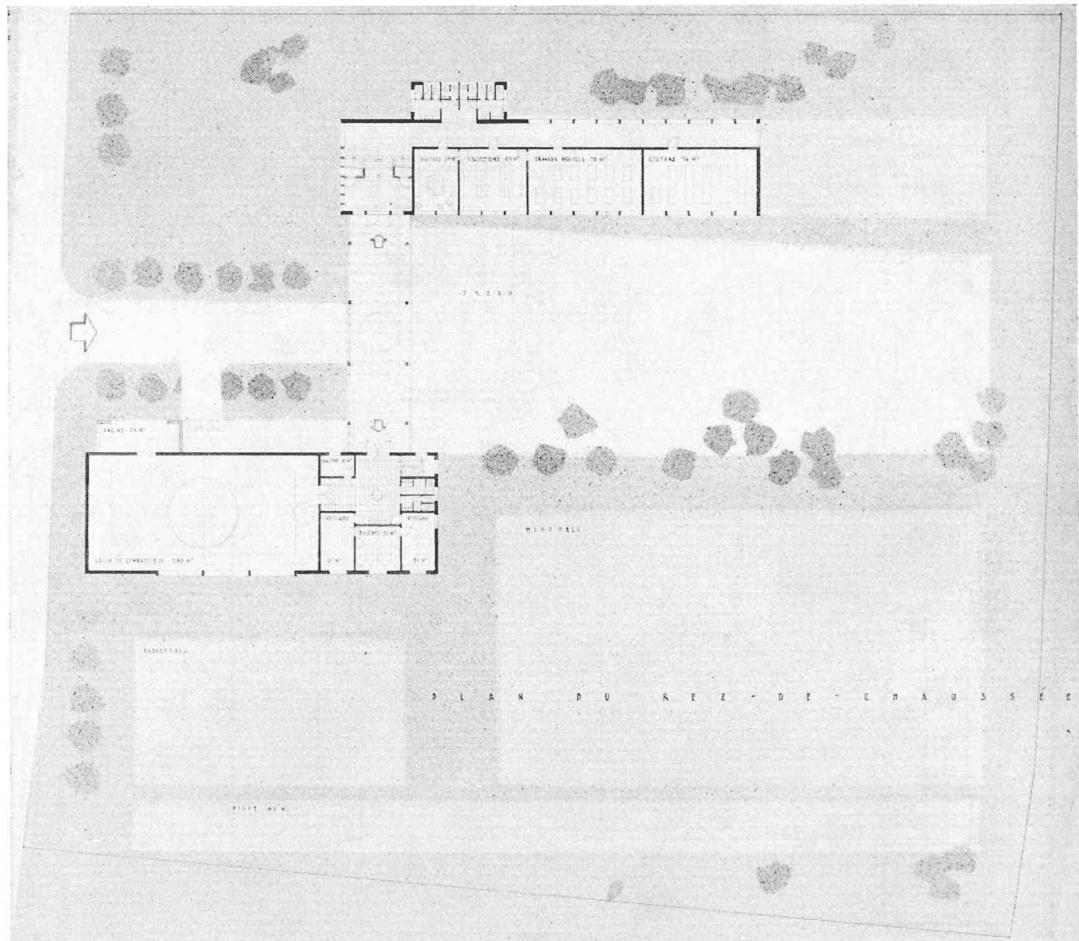
Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.

**CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN  
COLLÈGE A ÉCUBLENS (VAUD)**

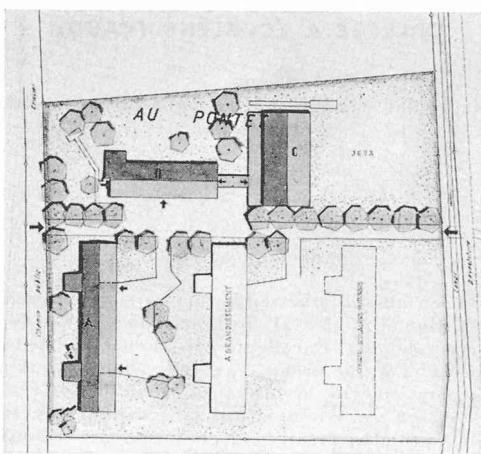
3<sup>e</sup> prix : projet « 31 416 », M. Roland Gonin, architecte, à Renens.

**Jugement du jury :**

Orientation au sud admissible, mais moins favorable que le sud-est. Bonne implantation. Bonne disposition du préau et du terrain de jeux. Excellente liaison entre les deux corps de bâtiment. Tel que prévu, l'agrandissement n'est admissible, au point de vue architectural, que s'il est réalisé en deux étages sur rez. Architecture sans caractère nettement affirmé. Ce projet a été retenu en raison de sa simplicité. L'aménagement intérieur du groupe du concierge est défectueux.



Plan du rez-de-chaussée et façade principale. — Echelle 1 : 800.



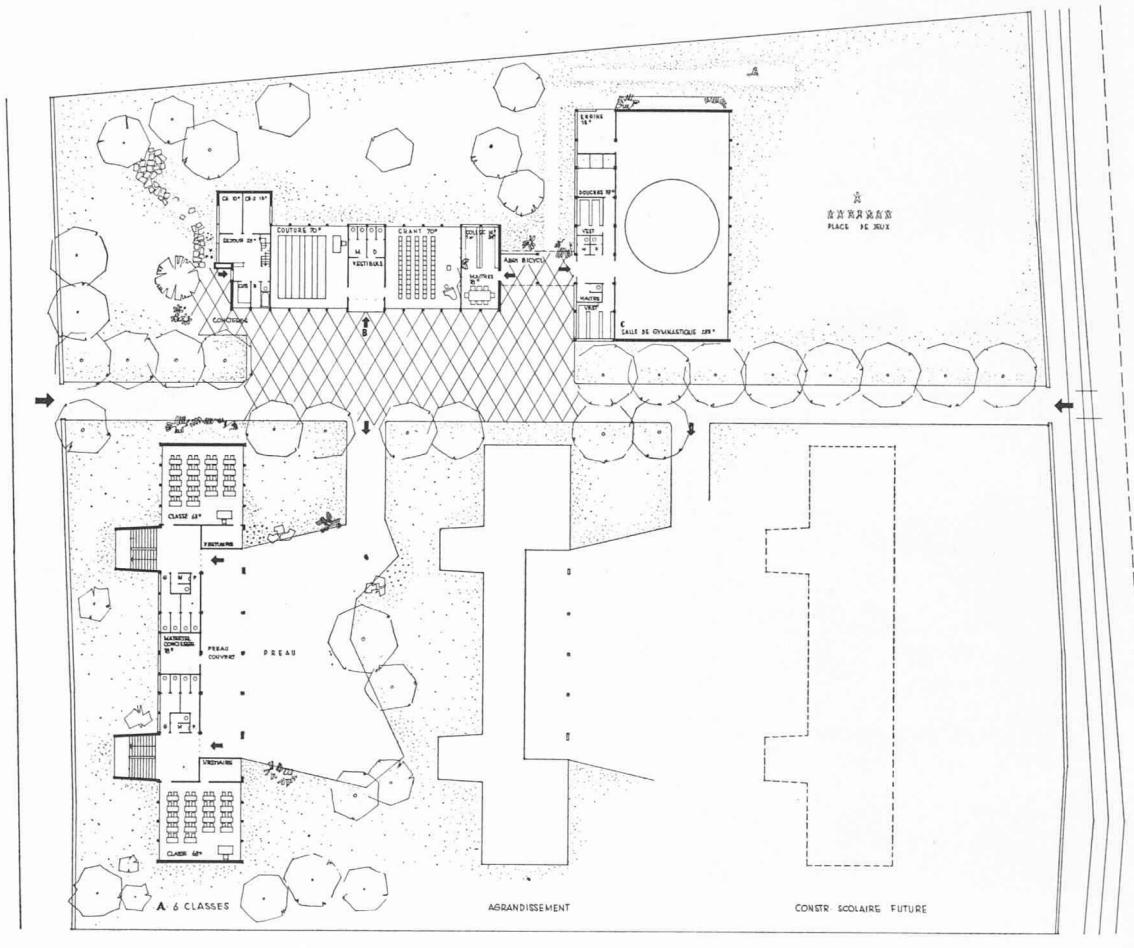
Plan de situation. — Echelle 1 : 2000.

# CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE A ÉCUBLENS (VAUD)

4<sup>e</sup> prix : projet « 10 001 », M. *René Keller*, architecte,  
à Lausanne.

#### Jugement du jury :

Projet retenu pour l'originalité du parti proposé, nettement exprimé. Accès extérieurs aux bâtiments intéressants. Bonne orientation. L'agrandissement futur (demandé pour quatre classes) est prévu pour six classes et nécessiterait la création d'un nouveau et deuxième préau couvert. Parti de plan déterminé par le système d'éclairage bilatéral, qui justifie la tendance vers la forme carrée des classes. Les agrandissements souffriraient du bruit de la place de jeux. La salle des maîtres et la salle de collections sont trop éloignées du bâtiment des classes. L'abri à vélos est mal placé.



Plans des rez-de-chaussée, élévation et coupe. — Echelle 1 : 800.

Le jury estime que les qualités du projet classé en premier rang justifient l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Après signature du rapport par les membres du jury, l'ouverture des enveloppes révèle les noms des auteurs des projets primés comme suit :

1<sup>er</sup> prix : M. *Roland Baillif*, architecte, à Renens ;  
2<sup>e</sup> prix : M. *Hans Schaffner*, à Lausanne ; 3<sup>e</sup> prix : M. *Roger Adatte*, à Lausanne, collaborateur *Jean Kropf* ;  
4<sup>e</sup> prix : M. *Ch. Légeret*, architecte S.I.A., à Vevey.

Pour donner suite à une dénonciation concernant les conditions d'exécution du projet classé en premier rang, le jury a été convoqué en séance extraordinaire à Ecublens le 9 mai 1955, à 8 h. 45. Il a en effet constaté que l'auteur du projet ayant obtenu le premier prix a utilisé les services d'un dessinateur-architecte employé d'un architecte membre du jury, ce qui est contraire aux principes de la S.I.A. pour les concours d'architecture.

Après avoir soumis ce cas à la Commission centrale des concours S.I.A. lors d'une deuxième séance, le 12 mai 1955, et entendu l'avis formel du représentant de cette commission, le jury a décidé à l'unanimité de

déclarer hors concours le projet incriminé portant le n° 11111. Il a pris une mesure semblable pour le projet classé en deuxième rang (projet n° 79613) qui ne répondait pas aux conditions de participation exigées dans le programme de concours.

A la suite de ces décisions, le jury a procédé à une nouvelle attribution des prix, qui se répartissent comme suit :

1<sup>er</sup> prix : projet n° 27137, 2300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix : projet n° 59817, 2100 fr. ; 3<sup>e</sup> prix : projet n° 31416, 1900 fr. ; 4<sup>e</sup> prix : projet n° 10001, 1200 fr.

Le jury procède ensuite à l'ouverture des enveloppes portant les numéros 31416 et 10001. La liste des lauréats est donc la suivante :

1<sup>er</sup> prix : M. *Roger Adatte*, architecte, en collaboration avec M. *Jean Kropf*.

2<sup>e</sup> prix : M. *Charles Légeret*, architecte S.I.A., Vevey.

3<sup>e</sup> prix : M. *Roland Gonin*, architecte S.I.A., Renens.

4<sup>e</sup> prix : M. *René Keller*, architecte S.I.A., Lausanne.

Le jury estime que les qualités du projet n° 27137 justifient l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Ecublens, le 12 mai 1955.

## SOUS-STATIONS DE TRANSFORMATION A OSSATURE TUBULAIRE

par JEAN-CL. PIGUET, ingénieur E.P.U.L., c/o Zwahlen & Mayr S. A.

L'incessant développement de la ville de Lausanne et par là même de ses services publics, a nécessité l'aménagement de deux nouvelles sous-stations de transformation en plein air pour répondre aux besoins croissants de l'industrie privée et ceci particulièrement dans les régions à forte densité industrielle de Malley-Renens et Sébeillon-vallée du Flon.

La direction des travaux assurée par le service de l'électricité des Services industriels de Lausanne a procédé en deux étapes par la mise en service de la sous-station de Banlieue-ouest (Malley-Renens) en 1952 et par l'aménagement actuel de celle de Sébeillon. Ces deux constructions répondent aux données suivantes :

	Banlieue-ouest	Sébeillon
Transformation	50 Kv/6,5 Kv	50 Kv/6,5 Kv
Surface couverte	28 x 16,5 m	47 x 28 m
Hauteur maximum	9,5 m	8,5 m
Traction sur les jougs	400 kg/cond.	500 kg/cond.

L'originalité première de l'ossature métallique des portiques de support réside essentiellement dans la disposition tubulaire des éléments. Cette solution résulte des quatre facteurs suivants : économie de poids, gain sur le revêtement de protection, fabrication standardisée et facilité de montage, sans compter le point de vue esthétique qui reste néanmoins un élément de comparaison par trop subjectif.

Le calcul montre que le choix des profils dans ce genre de construction est généralement dicté par la flèche admissible et en second lieu par les contraintes agissant dans deux plans perpendiculaires. Sans revenir sur les multiples avantages du tube il est à remarquer

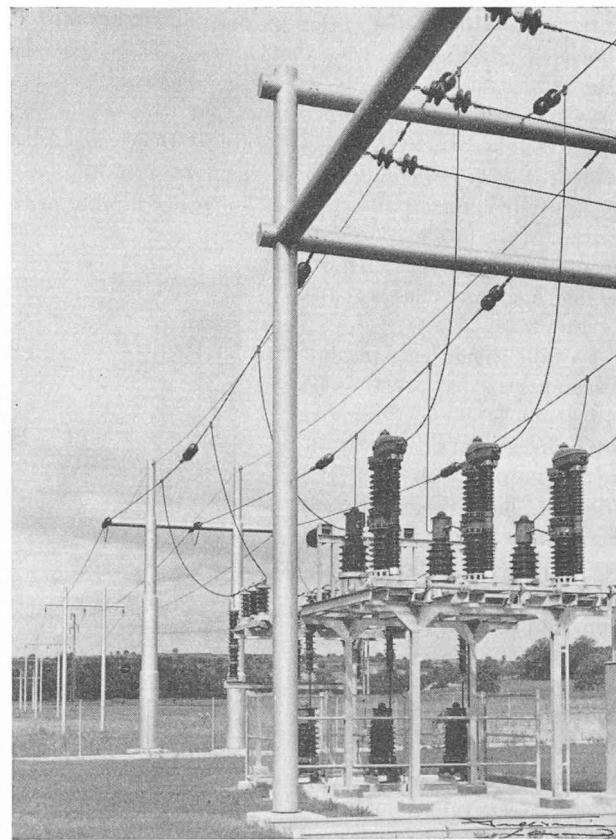


Fig. 2. — Banlieue-ouest : Départ d'une ligne avec pylônes tenseurs et porteurs. Détail des joints, amarrages et scellement des colonnes.